



CONSEIL MUNICIPAL
CE 20 septembre 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 20 septembre 2016 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Mercier	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absents	M. Richard Thiboutot	Conseiller no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire.

Les membres du conseil ont tous signé la renonciation de la convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.722-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, par monsieur le conseiller Alain Mercier il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



VILLE DE DUPARQUET

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE extraordinaire DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de Ville de Duparquet**

Mardi 20 septembre 2016 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 août 2016

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 AGA de la SADC 21 septembre à Palmarolle
- 4.2 AGA Action Santé-l'envolée d'Abitibi-Ouest 20 septembre 9h
La Sarre
- 4.3 Avis public règlement 911
- 4.4 Colloque Santé Sécurité du travail 25 et 26 octobre à Val-D'Or
- 4.5 Aide financière Tournoi Golf du bureau du député
- 4.6 Formation Sécurité des lieux et des bâtiments municipaux
Rouyn-Noranda le 13 septembre
- 4.7 Formation Émission des permis, certificats ou attestations,
Inventaire des règles à respecter (Rouyn-Noranda, le 29
septembre)
- 4.8 Demande commandite Golf Duparquet (tournoi de fermeture)
- 4.9 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées
- 4.10 Pétition Fermeture de l'unité interne de santé mentale de
La Sarre
- 4.11 Appui _ Maintien des analyses biologiques médicales des
laboratoires de CISSS
- 4.12 Appui _ Lits en santé mentale à l'hôpital e La Sarre
- 4.13 Appui _ Rupture de services en anesthésie à l'hôpital de La
Sarre

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2016
(23 474,51 \$)
- 5.2 Remboursement taxe de l'Hôtel de Ville (2187,14\$)
- 5.3 Dépôt Rapport budgétaire période 8, août 2016

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Dépôt PIQM 5.1 Centre communautaire
- 6.2 Soumission galerie et rampe Hôtel de Ville
- 6.3 Soumission toit Biblio
- 6.4 Maire substitut
- 6.5 Rapport de WSP
- 6.6 Travaux chemin
- 6.7 Hydro-Québec raccordement éclairage de rue
- 6.8 Changement responsable Télébec

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Adoption du règlement des codes de conduite et de
déontologie des **membres du conseil** suite au projet loi
83(voir courriel Recommandation 46 du PL83)
- 7.2 Adoption du règlement des codes de conduite et de
déontologie des **employés** suite au projet loi 83(voir courriel
Recommandation 46 du PL83)

8. LOISIRS

- 8.1 Galerie du centre communautaire
- 8.2
- 8.3

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.723-2016

3.1 Adoption procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 août 2016

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain

Audet, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2016

4. CORRESPONDANCE

4.1 AGA de la SADC 21 septembre à Palmarolle

Les membres du conseil sont informés de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la SADC le 21 septembre à 17h30

4.2 AGA Action Santé-l'envolée d'Abitibi-Ouest 20 septembre 9h La Sarre

Les membres du conseil sont informés de la tenue de l'assemblée générale annuelle de Action Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest le mardi 20 septembre à 9h à La Sarre

4.3 Avis public règlement 911

L'avis public a été publié conformément à la loi sur les cités et villes

4.4 Colloque Santé Sécurité du travail 25 et 26 octobre à .

Les membres du conseil sont informés de la tenue de l'assemblée générale annuelle d'un colloque Santé et sécurité au travail les 25 et 26 octobre à Val-d'Or

4.5 Aide financière Tournoi Golf du bureau du député

Nous avons reçu un aide financier du bureau du député François Gendron pour le financement du tournoi de golf de la Ville de Duparquet

4.6 Formation Sécurité des lieux et des bâtiments municipaux Rouyn-Noranda le 13 septembre

Une formation a été offerte sur la sécurité des lieux et des bâtiments

4.7 Formation Émission des permis, certificats ou attestations, Inventaire des règles à respecter (Rouyn-Noranda, le 29 septembre)

Cette formation est pertinente pour notre inspectrice municipale et le conseil est favorable à sa participation.

Le coût d'inscription est de 400\$ +tx. Il est convenu d'inscrire l'inspectrice municipale Marie-Claude Savard.

4.8 Demande commandite Golf Duparquet (tournoi de fermeture)

Attendu qu'une demande de commandite de Golf Duparquet afin de participer au financement du tournoi de fermeture prévu le 17 septembre.

Attendu que la ville désire encourager le sport et les activités locales

Rés.724-2016

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement que la Ville de Duparquet autorise un montant de 100\$ au Club de Golf Duparquet pour l'organisation du tournoi de fermeture du club de Golf Duparquet prévu le 17 septembre 2016

4.9 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

Nous avons reçu un communiqué du MAMOT concernant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Le MAMOT analysera les demandes jusqu'au 30 novembre 2016. Le financement pourrait atteindre jusqu'à 95 %.

4.10 Pétition Fermeture de l'unité interne de santé mentale de La Sarre

Les membres du conseil sont invités à signer une pétition au sujet de la fermeture de l'unité d'interne de santé mentale de La Sarre

4.11 Appui _ Maintien des analyses biologiques médicales des laboratoires de CISSS

Réorganisation des laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux

Considérant que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux a récemment saisi le conseil municipal de la Ville de Duparquet des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec, notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

Considérant que ces mêmes décisions ont engendré à ce jour un déficit accumulé de 25M\$ en 2016-2017 pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et que des compressions de 10,5M\$ sont prévues cette année;

Considérant que le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit le transfert de la majorité (70%) des analyses de biologie médicales des laboratoires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue vers le laboratoire serveur du Centre universitaire de santé McGill(CUSM) à Montréal;

Considérant la perte de la proximité des services à la population qui en découlerait;

Considérant que la réorganisation prévue par OPTLAB favoriserait l'exode des travailleurs et travailleuses des laboratoires vers les grands centres urbains;

Considérant que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a élaboré un scénario alternatif régional qui permettrait de conserver les analyses de biologie médicale (et les emplois des technologistes médicaux) dans la région tout en assurant un haut niveau de performance;

Considérant que le scénario régional vise la centralisation des analyses de biochimie à Val-d'Or celles de microbiologie à Rouyn-Noranda et celles de pathologie à Amos;

Considérant l'assurance du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue que les laboratoires existants (incluant La Sarre et Témiscamingue), les services de prélèvements, les analyses urgentes et les services à la clientèle demeureront dans la région si son scénario est retenu;

Considérant que le scénario régional est toujours en attente d'une approbation du MSSS;

Considérant qu'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la MRC de l'Abitibi-Ouest et plus précisément sur la Ville de Duparquet seront importantes;

Considérant que la Ville de Duparquet et la MRC de l'Abitibi-Ouest entendent protéger les services et la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

Rés.725-2016

En Conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet Appuyé par madame la conseillère Solange Gamache

Que le conseil municipal, au nom des citoyennes et citoyens de la Ville de Duparquet et de la MRC de l'Abitibi-Ouest, demande au gouvernement du Québec

- de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur l'ensemble du territoire québécois, et y particulièrement sur celui de l'Abitibi-Témiscamingue, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès des organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux;
- de mettre en question l'implantation de ce projet si ses avantages ne peuvent être démontrés et, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement,
- d'assurer sa mise en œuvre dans des conditions sécuritaires et dans le respect de la population et des salariés des laboratoires existants

Que le conseil municipal, au nom des citoyennes et citoyens de la ville de Duparquet et de la MRC de l'Abitibi-Ouest, demande au gouvernement

- de privilégier l'implantation d'un scénario régional et
- de prendre l'engagement que, si un tel scénario était approuvé, il deviendrait permanent, de manière que les analyses de biologie médicale de CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne seront pas intimement transférées vers le CUSM.

Que le conseil municipal appuie la démarche de l'Alliance de personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la ville de Duparquet et de la MRC de l'Abitibi-Ouest.

D'inviter la MRC de l'Abitibi-Ouest à adopter la présente résolution

4.12 Appui _ Lits en santé mentale à l'hôpital de La Sarre

Attendu que le climat d'incertitude créé suite à l'annonce, par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue(CISSAT), de projets dont la transformation de huit lits de courte durée en santé mentale, à l'Hôpital de La Sarre;

Attendu que les préalables sont obligatoires avant de procéder à cette transformation et «c'est là où tous doivent s'impliquer, moduler et même créer un nouveau projet» de préciser monsieur Jaclin Bégin, préfet;

Attendu les explications, les informations et les communiqués fournis par le CISSAT;

Attendu les motivations et les besoins à combler à l'origine de l'implantation du service en santé mentale à l'Hôpital de La Sarre;

Attendu qu'aucune donnée probante ne peut justifier la transformation proposée;

Attendu qu'aucun impératif budgétaire ne doit se traduire par une coupure de services ou déguisée en «transformation»;

Attendu les nombreux cris d'alarme des bénéficiaires de service en santé mentale;

Attendu le plan de développement durable 2013-2017 de la MRC d'Abitibi-Ouest, élaboré et mis en œuvre par huit organisations territoriales, dont le CSSS des Aurores-Boréales;

Attendu que l'offre de services de proximité réelle et à l'échelle du territoire de la MRC de l'Abitibi-Ouest est un modèle unique et reconnu par le ministère de Santé et des Services sociaux;

Rés.726-2016

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Mercier appuyé par madame la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu :

- De demander au CISSAT :
 - LE MAINTIEN des huit lits en santé mentale à l'Hôpital de La SarreEt ce, tant et aussi longtemps que les élus, médecins, syndicat, employés, gestionnaires et autres partenaires adoptent ou créent et mettre en place un projet, en santé mentale, adapté à notre région

4.13 Appui_ Rupture de services en anesthésie à l'hôpital de La Sarre

Attendu que par voie de communiqué, le CISSAT a annoncé;

« qu'une rupture de services en anesthésie aura lieu à compter du 29 août 2016 pour une durée indéterminée sur le territoire de l'Abitibi-Ouest»

Attendue que selon le CISSAT, «la direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) a tout mis en œuvre pour recruter un nouvel anesthésiste ou combler les semaines de l'année à venir par le biais de médecins dépanneurs» ET que «la DSPEU n'a reçu aucune réponse favorable»;

Attendu qu'une telle rupture de services met en péril la santé et la vie de toute une population;

Attendu les nombreuses problématiques entourant ou liées à la rupture de service en anesthésie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Attendu les engagements du CISSAT à maintenir un hôpital à La Sarre et non à le transformer ou le fragiliser;

Attendu que pour tous citoyens, la santé est un service essentiel et traité EN URGENCE;

Rés.727-2016

En conséquence, proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu;

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette ;
 - D'intervenir et de donner au CISSSAT, les moyens nécessaires pour combler, sans délai, le poste en anesthésie à l'Hôpital de La Sarre; ou,
 - De combler le poste sans délai, par l'intervention directe de votre ministère; et,
 - De pouvoir, de façon permanente, aux deux postes vacants en anesthésie que détient l'Hôpital de La Sarre.

5. FINANCES

COMPTES À PAYER EN AOUT 2016

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Aqua Merik	Oxymètre / Sonde / Boitier	1 810,48 \$
ADMQ	Colloque	230,00 \$
Alarme La Sarre	Pompe	91,98 \$
Bell Mobilité	Cellulaire Juil-Aout	29,20 \$
Bell Mobilité	Cellulaire Aout-Sept	29,27 \$
Corporation Transport Adapté	Dernier Versement	1 095,33 \$
Canadian Tire	Ruban	3,67 \$
Canadian Tire	Sécateur	63,23 \$
Fond a l information	Avis mutation	8,00 \$
Gabriel Aubé	Ciment Trottoir	2 170,73 \$
Garage Martin Macameau	Essence	94,02 \$
Garage Martin Macameau	Essence	107,39 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Tracteur	103,98 \$
Garage Martin Macameau	Essence	79,20 \$
Garage Martin Macameau	Réparation GMC	165,51 \$
Garage Lacroix	Entretien Préventif Pompier	285,07 \$
Garage Lacroix	Vignettes	14,50 \$
Garage Jean-Marc Lavoie	Piece Tracteur Pelouse	188,54 \$
Groupe T.A.P	Déménagement Classeur	747,34 \$
Jean-Guy Roy entrepreneur	Niveleuse	657,66 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueuillette	2 586,94 \$
JGR	Batterie Tracteur	82,77 \$
Marcel Baril	Collet Aqueduc	529,75 \$
Marcel Baril	Ponceau	1 590,76 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	556,48 \$
Papineau Claude	Débroussaillage	965,79 \$
Poste Canada	Timbres	293,19 \$
Petite Caisse	Factures	199,60 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pompe Piece	13,06 \$
Quincaillerie Palmarolle	Garage	64,68 \$
Quincaillerie Palmarolle	Peinture	240,97 \$
Quincaillerie Palmarolle	Ponceuse	54,29 \$
RM Entreprise	Calcium	7 022,10 \$
Techni-Lab	Analyse	120,72 \$
Techni-Lab	Analyse	275,94 \$
Techni-Lab	Analyse	578,32 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Adhésion	287,44 \$
VISA	Frais Adm.	2,61 \$

VISA	Renouvellement Permis Loisirs	34,00 \$
TOTAL		23 474,51 \$

Rés.728-2016

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOUT 2016 : (23 474,51\$)

Proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 23 474.51\$.

5.2 Remboursement taxe de l'Hôtel de Ville.

Attendu que des modifications de la taxation de l'hôtel de ville, le bâtiment et le terrain sont maintenant non taxables.

Attendu que la minière Eldorado a payé la totalité de la taxation pour l'année 2016

Rés.729-2016

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Mercier, secondé par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu de rembourser le montant de 2187,14\$ à la compagnie minière Eldorado pour les taxes 2016.

5.3 Suivi budgétaire à la période 8, aout 2016

Il y a dépôt et présentation aux membres du conseil du suivi budgétaire.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Dépôt PIQM 5.1 Centre communautaire

Attendu que la Ville de Duparquet désire améliorer le rendement énergétique du centre communautaire ;

Attendu que dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec – municipalités est disponible, le volet 5.1 _Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire est disponible

Rés.730-2016

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Mercier et adopté unanimement d'autoriser M. Alain Letarte à compléter une demande et signer au nom de la Ville de Duparquet tout document pertinent dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et de transmettre tout document pertinent à la demande

6.2 Soumission galerie et rampe Hôtel de Ville

Attendu que la Ville de Duparquet désire améliorer l'accès aux locaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Par la fabrication d'un palier et rampe d'accès;

Attendu que la ville de Duparquet à demande une soumission à deux entreprises, SMG soudure 8649\$+tx et Normex 8887\$+tx

Attendu que les soumissions ne sont pas assez détaillées;

Rés.731-2016

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Mercier, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement de demander aux soumissionnaires de fournir une liste détaillée pour la réalisation des travaux. Afin de permettre au membre du conseil de bien évaluer les soumissions. Le tout sera revu lors d'une séance ultérieure.

6.3 Soumission toit biblio et rampe pour handicapé

Attendu que le revêtement de la toiture de la Bibliothèque municipale est à la vie utile;

Attendu qu'il n'y a pas d'accès pour les handicapés

Attendu que la ville de Duparquet a demandé une seule soumission à une entreprise locale, Constructions SCMG 15000\$+tx;

Attendu que Construction SCMG avait réalisé une partie des travaux sur une section de la toiture en 2015

Rés.732-2016

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'octroyer le contrat à Construction SCMG pour le montant de 15000\$+ tx

6.4 Maire substitut

Sujet reporté à la séance d'octobre

6.5 Rapport WSP

N'ayant pas reçu le rapport le sujet est reporté à la séance du conseil

6.6 Travaux rue Duparquet

Attendu que l'évaluation de la réfection de la chaussée de la rue Duparquet était environ 75000\$;

Attendu que la Ville de Duparquet a reçu une aide financière du bureau du député François Gendron;

Attendu que cette aide financière est de 25000\$;

Attendu que lors du dépôt du rapport préliminaire de la firme WSP dans le cadre de la TECQ il y a des travaux prévus pour la rue Duparquet;

Rés. 733-2016

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par le conseiller Alain Mercier et résolu à l'unanimité que des travaux de pavage d'environ 1200 mètres carrés pour une somme maximum de 38000\$ soient exécutés sur la rue Duparquet. D'autoriser le directeur général Alain Letarte et le maire Gilbert Rivard de demander deux soumissions pour la réalisation des travaux et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire. Cela dans les meilleurs délais.

6.7 Hydro-Québec raccordement éclairage de rue

Attendu que la Ville de Duparquet désire faire ajouter de 10 lumières de rues sur les rues du Boisé, chemin du moulin, chemin du camping, chemin du lac,

attendu que six des lumières seront sur les poteaux Hydro-Québec

Attendu que quatre lumières seront sur poteau client(Ville de Duparquet)

Attendu qu'un entrepreneur électrique fera l'installation des lumières dans les poteaux clients;

Attendu que l'ensemble des coûts seront à la charge de la Ville de Duparquet

Rés.734-2016

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement d'autoriser le directeur général Alain Letarte de compléter la demande d'installation et de raccordement auprès d'Hydro-Québec et d'un entrepreneur électrique pour l'installation des luminaires dans les poteaux clients.

7 RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement

RÈGLEMENT 05-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUPARQUET

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux Villes et municipalités locales ainsi que les municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute Ville et municipalité doit adopter son code d'éthique et de déontologie en matière municipale par règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 17 août 2016 conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE l'avis a été publié dans le Citoyen de l'Abitibi-Ouest le 14 septembre 2016;

Rés.735-2016

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Duparquet.

7.2 Adoption du règlement

RÈGLEMENT 06-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUPARQUET

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux Villes et municipalités locales ainsi que les municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute Ville et municipalité doit adopter son code d'éthique et de déontologie en matière municipale par règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 17 août 2016 conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE l'avis a été publié dans le Citoyen de l'Abitibi-Ouest le 14 septembre 2016;

Rés.736-2016

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Mercier et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Duparquet.

8 LOISIRS

Galerie du centre

Attendu que la galerie du centre communautaire est à la fin de vie utile;
Attendu que celle-ci est en piètre état

Attendu que la ville de Duparquet à demande une soumission à trois entreprises, Les constructions SCMG pour un montant de 5200\$ +tx, Dextar pour un montant de 4660,95\$, et Construction SMG 4296\$+tx

Suite à la présentation des soumissions, il est convenu d'annuler l'appel de soumission. Les plans seront modifiés afin d'y inclure toutes les spécifications demandées. Par la suite un nouvel appel de soumission sera expédié aux soumissionnaires.

L'octroi du contrat est remis à la séance d'octobre

9 COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Demande que les séances de travail

10 PAROLE AU PUBLIC

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.737-2016

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h50.